



PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement — École St-André-Apôtre
Séance du 26 février 2026 à 19 h

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Sur constatation du quorum, la séance est ouverte à 19 h 09.

PRÉSENTS :

Membres Parents :

Alexandre Guay
Hugo Au
Guillaume Felx
Marie Auroy
Stéphane Chaya

Membres Équipe-école :

Caroline Huot
Valérie Tremblay
Valérie Trépanier
Jean-Luc Larocque

Observateurs :

Caroline Cloutier, directrice
Gabriel Coptois, directeur adjoint

ABSENTS :

Membres Parents :

Florent Hernandez

Membres Équipe-école :

Anne Lavigne-Descôteaux
Sylvie Auger

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction demande d'ajouter un objet de décision à l'ordre du jour. Le CÉ doit formuler une résolution formelle pour le transfert de fonds du Fonds 4 pour des raisons de conformité et à la demande de l'analyste financier du CSSDM.

Alexandre Guay propose d'ajouter le point « 6.5. Résolution de transfert de fonds » est ajouté à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Guillaume Felx propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

3. Parole au public

Aucune intervention.

4. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2026

Deux modifications sont à apporter.

- Au point 6.4, changer la mention de pertinence pour celle de convivialité du formulaire, conformément à l'intention communiqué lors de la séance.
- Ajouter Jean-Luc Larocque dans les membres absents.

Hugo Au propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

5. Suivis

5.1. Cour d'école de l'Annexe

Après vérification auprès du CSSDM, la direction informe le CÉ qu'il y a eu un changement de garde dans la gestion du dossier et que, malgré les délais, les travaux sont encore dans les plans.

5.2. Budget 2026-2027 de l'école

La direction informe le CÉ que la projection budgétaire révisée n'est pas encore disponible. La direction analyse par ailleurs le volet pédagogique et les mesures ministérielles et consulte les enseignants de façon continue



Les changements à prévoir sont au Fonds 1 (fonds de fonctionnement de l'école).

- En février, chaque école revoit son budget pour prévoir les déficits, incluant le service de garde et le service de dîner dont les déficits sont épongés par l'école (vases communicants)
- Il est prévu l'embauche d'une éducatrice spécialisée pour offrir le soutien nécessaire aux élèves.
- Au niveau du CSSDM, le concept d'aide inter-école évite qu'une l'école traîne son déficit d'une année à l'autre, de sorte que le budget de l'année suivante serait réduit d'autant. Les surplus non-affectés sont retournés au CSSDM à cette fin.

L'état de la situation à l'école est qu'il y aura probablement quelques milliers de dollars de surplus, donc pas de marge de manœuvre réelle d'ici la fin de l'année.

Au Fonds 4, c'est le statu quo.

- Il y aura le dépôt des ristournes pour la vente des photos d'élèves. L'enjeu éthique est soulevé et il est convenu de faire preuve de plus de vigilance à l'avenir.
- La direction explique qu'il faut une résolution formelle au sujet de la classe extérieure dans cour de l'Annexe pour déplacer les 40 K alloués pour l'embellissement du Fonds 4 à la bonne ligne du budget et ajouter au 8000 \$ du projet.
- Des 12 000 \$ inscrits, il faut isoler les 7 000\$ prévus pour l'achat de jeux. Il reste donc 5400\$ net au Fonds 4.

Somme toute, la documentation est encore à améliorer et surtout à centraliser.

Au Fonds 6, ce sont les mesures gouvernementales. Il y a de l'incertitude pour l'an prochain.

Le prochain suivi sur le budget est annoncé pour la séance du 16 juin, pro forma, pour les projections de l'année 2026-2027.

6. Objets de décision

45 min.

6.1. Régie interne du CÉ

Des soucis techniques dans le partage des documents repoussent l'adoption par courriel dans les plus brefs délais.

*Alexandre Guay propose qu'on ajuste et adopte le tout par courriel.
Adopté à l'unanimité.*

6.2. Demandes de sorties éducatives

6.2.1. Groupes 501, 502, 503-603

Valérie présente les quatre sorties prévues d'ici la fin de l'année pour les groupes 501, 502 et 503-603, car aucune n'a été faite encore depuis le début de l'année. En allant chercher des fonds partout, les enseignantes demandent 40 \$ aux parents.

- 14 mai 2026 : Lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier
 - o Départ de l'école à 8 h 15, retour au plus tard à 15 h 30
 - o Dîner sur place ou dehors dans le Vieux-Port s'il fait beau.
 - o Transport : STM
- 25 mai 2026 : Visite de l'hôtel de ville de Montréal (11 h à 11 h 45) et Musée d'art contemporain (13 h à 15 h)
 - o Départ de l'école à 9 h 45, retour vers 16 h
 - o Dîner sur place ou dehors dans le Vieux-Port s'il fait beau, déplacement à pied entre les deux endroits
 - o Transport : STM
- 5 juin 2026 : Festival Eurêka (parc Jean-Drapeau)
 - o Départ de l'école à 8 h 15, retour au plus tard à 15 h 30
 - o Dîner sur place
 - o Transport : STM
- 16 juin 2026 : Camp Mariste (activités sportives) à Rawdon
 - o Départ de l'école à 7 h 45, retour à 16 h 45



- Diner sur place
- Transport scolaire

*Stéphane Chaya propose l'adoption de ces sorties.
Adopté à l'unanimité.*

6.2.2. Classes d'accueil

Les classes d'accueil vont à la Maison Théâtre les 8 avril et 17 mars.

*Guillaume Felx propose l'adoption de ces sorties.
Adopté à l'unanimité.*

6.3. Grille-matière 2026-2027

La grille-matière est établie par des prescriptions gouvernementales et encadrée par des seuils à établis dans la loi, par matière. La portion « non répartie », sont les spécialités, au choix de l'école et limitées par les contraintes budgétaires et les effectifs.

Il y a eu des consultations avec les enseignants. C'est le statu quo par rapport à 2025-2026, sauf l'ajout des contenus d'éducation à la sexualité inclus dans le cours de Culture et citoyenneté. Le développement des compétences personnelles et sociales est inclus dans le temps non réparti. Pour le préscolaire, la spécialité choisie cette année encore est Éducation physique, ce qui donne plus de temps aux enfants pour bouger.

Jean-Luc Larocque souligne deux erreurs :

- Il y a un problème avec la colonne Anglais intensif et qu'il faut faire un nouveau calcul.
- Il faut aussi intervertir arts plastiques et arts dramatiques.

*Guillaume Felx propose le report de l'adoption par courriel d'ici la prochaine séance.
Adopté à l'unanimité.*

6.4. Consultation des élèves

Obligatoire à chaque année. Le CÉ se demande sur quel sujet consulter les élèves cette année.

L'idée de sonder sur le sentiment de sécurité à l'école pour contribuer à l'évaluation annuelle obligatoire du Plan de lutte à l'intimidation est soulevée. La direction souligne que le CSSDM effectue une étude approfondie avec des spécialistes de manière périodique.

Le CÉ discute de l'opportunité pour consulter les élèves sur leur milieu de vie à la lumière de ce qui ne peut être inclut dans le Projet éducatif mais qui est important pour l'école.

- L'idée de sonder sur les activités parascolaires n'est pas retenue pour la consultation, mais on pourrait en reparler avec le SDG.
- Un retour sur les valeurs, le Code de vie et les activités de célébration est retenu.

Un suivi est prévu à la prochaine séance du CÉ.

*Véronique Martel propose que la consultation des élèves 2025-2026
porte sur les valeurs, le Code de vie et les activités de célébration de l'école.
Adopté à l'unanimité.*

6.5. Résolution de transfert de fonds

La direction fait la lecture de la résolution et explique qu'elle est requise par l'analyste budgétaire afin d'officialiser le financement accordé à l'aménagement de la cours de l'annexe pour des raisons de conformité. Une résolution n'est en fait qu'un extrait de procès-verbal formalisé comme une décision émanant d'une instance.

Caroline Huot propose l'adoption de la résolution.



Adopté à l'unanimité.
La résolution se trouve en annexe.

7. Objets d'information

7.1. Direction

7.1.1. Récréation de 20 minutes

Plusieurs scénarios sont à l'étude pour offrir aux élèves la récréation de 20 minutes, incluant des changements à l'horaire. Le temps actuellement accordé aux récrés est de 20 minutes, mais le déplacement y est inclus, ce qui fait qu'en réalité les élèves ont plutôt 15 minutes à l'extérieur. S'ajuster aux directives réglementaires est prévu à court terme, mais pas pour la prochaine rentrée.

7.1.2. Projet éducatif de l'école

En cours : en mathématiques, résolution de problèmes. Vient à échéance en juin 2027, doit être renouvelé pour 2027-2028. Ce sera peut-être un nouveau projet, mais possible un prolongement. Le projet de l'école découle des orientations du Plan d'engagement vers la réussite du CSSDM.

7.1.3. Encadrement des élèves

Le bloc « Effort – persévérance » est terminé. Une nouvelle valeur en mars.

7.1.4. Organisation scolaire

Statu quo pour 2026-2027, mais mouvement au préscolaire (4 groupes + 1 accueil, on reviendrait à 3 préscolaires l'an prochain, mais encore incertain). Des rencontres avec le personnel commenceront à la mi-mars, pour une présentation du plan d'effectifs scolaires au printemps.

7.1.5. Photos scolaires : nouveau fournisseur

L'OPP a fait des démarches et envoyé le résultat des consultations et trois recommandations à la direction, qui a sollicité les deux premiers pour des propositions.

7.2. Personnel enseignant

7.2.1. Salon de l'Emploi pour le 3^e cycle

- Kiosques de présentation de métiers avec les parents de 5^e année.
- Date prévue : 28 avril.
- Les enseignantes se demandent comment trouver des paravents pour créer des kiosques de style expo-science.

7.3. Service de garde

Des parents ont reçu des courriels de réponse automatique de la boîte courriel de Maria-Josée Ribieiro selon quoi elle serait en congé de maladie, mais aucune communication n'a été envoyée aux parents de la part du service de garde. Que se passe-t-il? La direction va s'informer.

À force d'entendre parler des réactions aux sorties des journées pédagogiques (coût, durée du transport, pas assez de temps pour les activités au goût des enfants à l'occasion, etc.), le CÉ se demande s'il faudrait envisager l'envoi d'un sondage sur les sorties et les parascolaires aux parents pour obtenir leurs commentaires et leurs idées.

7.4. Comité de parents du CSSSDM — Représentante : Marie Auroy

7.4.1 Formation sur le budget du 3 février (Alexandre Guay et Marie Auroy)

- Grandes étapes d'élaboration et de suivi du budget de l'école.
- Rappel que le budget n'a pas besoin d'être approuvé par le CÉ, seulement présenté au CÉ par la direction.
- Rappel de la nécessité d'approuver les campagnes de financement en CÉ: un calendrier annuel avec l'OPP et la fondation. Le CÉ se demande comment formaliser le tout sans alourdir, de manière à ne rien échapper.



Le document de présentation de la formation *Budget d'un établissement scolaire et le conseil d'établissement* se trouve en annexe et a été envoyée aux membres du CÉ le 14 avril.

7.4.2 Retour sur la séance du 24 février

- Comme convenu à la dernière séance du CÉ, question posée sur les **critères de sélection de direction d'école**. Le comité confirme qu'il faut prioriser les critères selon le milieu d'une école en particulier. La direction générale du CSSDM s'est engagée à revoir le formulaire pour travailler la clarté.
- **PL94 et réglementation en attente** : port des signes religieux en présence d'élèves par le personnel enseignant, le personnel des services de dîner et service de garde, les bénévoles, le personnel de soutien, etc. Le CSSDM essaie de gagner du temps en retournant des questions au gouvernement car on s'attend à des retombées négatives à Montréal, particulièrement en service de garde et de dîner, d'autant plus que de nombreux postes sont déjà à combler – voire des SDG qui ferment carrément. Mais les écoles n'auront pas le choix de se conformer. La loi s'applique de manière rétroactive, pour toutes les embauches à partir du 19 mars 2025. Le Comité de parents va étudier comment se positionner et agir pour assurer la qualité des services et défendre les élèves.
- **Indice de défavorisation**. On passe au recensement de 2021 pour l'établir. La direction d'établissement explique que les impacts seront ressentis au niveau du CSSDM car on éponge pour transferts progressifs vers les statuts d'indices modifiés.

8. Correspondance

Aucune correspondance n'est rapportée.

9. Affaires diverses

Aucune affaire diverse n'est abordée.

10. Levée de la réunion

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 13

Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement

Annexe 1

Résolution 2026-003

Résolution 2026-003 du conseil d'établissement
Transfert du fonds du Fonds 4 au Fonds 1 pour la construction de la classe
extérieure dans la cour de l'Annexe

Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement

Adopté le 26 février 2026, séance tenante.

Annexe 2

Budget d'un établissement scolaire et le conseil d'établissement